

Qualiclimafroid sort sa grille

Après avoir créé le Label Pac sur Qualiclimate (lire la RPF d'octobre 2007) l'organisme de qualification vient de mettre en place, pour Qualifroid, sans coût supplémentaire, un complément de grille se rapportant à la « Conversion HCFC/HFC ». « Notre but est d'accompagner le développement commercial de nos entreprises qualifiées sur les marchés promis à un bel avenir », explique Serge Brésin, président de Qualiclimafroid. Une démarche qu'il convient d'autant plus de saluer qu'elle intervient dans un contexte où les clients ont souvent du mal à s'y retrouver dans la réglementation actuelle, et surtout les échéances qui encadrent les HCFC et notamment le R 22. Inutile, en effet, de rappeler qu'au 1^{er} janvier 2010, les HCFC vierges n'auront plus droit d'être utilisés en France comme en Europe et qu'à partir de cette date, et jusqu'en 2015, seuls les HCFC recyclés pourront encore l'être. Après, ils devront totalement disparaître de la circulation. Selon les estimations de Qualiclimafroid corroborées par d'autres sources,

1/3 des installations françaises utilise encore des HCFC dont le R 22, l'équivalent de 50 000 tonnes. L'entretien de ce parc nécessite au moins 2 000 tonnes par an. Or, à partir de 2010, seules 500 tonnes de ces fluides frigorigènes devraient être disponibles. D'où, au bas mot, un déficit annuel de 1 500 tonnes. Pour éviter cette impasse, souligne Serge Brésin, deux solutions se présentent : soit le changement d'équipements, solution adaptée aux installations peu coûteuses ou très anciennes, soit la reconversion du fluide frigorigène dans les autres cas. Encore faut-il pour le détenteur de l'équipement s'assurer de la compétence de l'installateur. C'est en cela que la nouvelle grille (*) va l'y aider. Et a fortiori, grâce à ces trois niveaux de difficultés pris en compte (lire ci-dessous). L'entreprise audité sur ce point aura déjà réalisé au préalable au moins trois retrofits.

(*) Cette grille prévoit une utilisation limitée (conversion technique) du R 404A qui pourrait être interdit dans les prochaines années en raison de son GWP de 3260.

Grille « QUALIFROID-CONVERSION HCFC/HFC »

- | | |
|-----------------|---|
| CONV 400 | Conversion simple : substitution du fluide frigorigène HCFC par un fluide type R 422D ou R 417A sans changement d'huile ni d'autres composants. Exclusion : circuits de grande longueur. |
| CONV 401 | Conversion intermédiaire : circuit frigorifique avec compresseur(s) accessible(s) à la vidange. Substitution du fluide frigorigène HCFC par du R 427A ou du R 422D ou du R 407C avec changement d'huile mais sans remplacement de composant. |
| CONV 402 | Conversion technique : évaporateur noyé ou puissance instantanée à maintenir en détente directe. Substitution du fluide frigorigène HCFC par du R 404A ou du R 507 avec changement d'huile et modification de l'installation (composant(s) et vérification électrique). |